

LOI n° 2010-09 du 02 février 2010

Portant autorisation de ratification de la convention
n° 183 relative à la protection de la maternité,
adoptée en juin 2000 à Genève.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 22 janvier 2010.

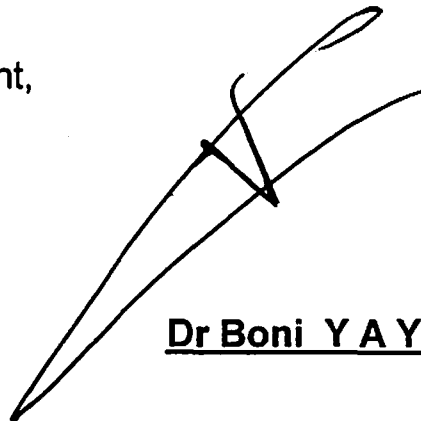
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention internationale du travail n° 183 relative à la protection de la maternité adoptée par la Conférence internationale du travail en sa 88^{ème} session en juin 2000 à Genève.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 février 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



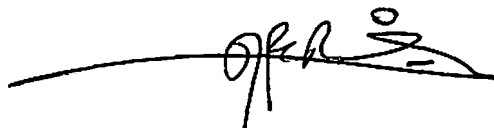
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

Le Ministre de la Famille
et de la Solidarité Nationale,



Mamatou Marie Joe MEBA BIO DJOSSOU

Le Ministre de la Santé,



Issifou TAKPARA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ GS/MILDH 4 MAEIAFBE
4 AUTRES MINISTERES 24 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
02 INTERESSE 1 JO 1.